

10235 - Le règlement de la déposition d'un témoignage pour un prêt à intérêt

question

Mon oncle m'a demandé de témoigner à ses côtés devant une banque pour l'octroi d'un prêt à intérêt engageant mon oncle et mon père. Je me suis abstenu de déposer mon témoignage, ce qui a créé des problèmes. Toujours est-il que j'ai fini par témoigner malgré moi, et j'ai bien regretté mon acte et je suis devenu très perplexe. J'espère votre éclairage.

la réponse favorite

Il est interdit de témoigner pour un contrat impliquant l'usure. Vous devez vous repentir et demander pardon à Allah pour votre témoignage pour un prêt à intérêt.

C'est Allah qui assiste. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Mouhammad.